

Pharnext réalise une levée de fonds obligataire de 20,5M€

- **Levée d'un emprunt obligataire d'une enveloppe de 20 millions d'euros (maturité à 5 ans) auprès d'IPF Partners et de 500.000 euros (maturité à un an) auprès de Yorkville Advisors**
 - **Au total, un montant de 36,5 millions d'euros levés depuis avril 2018**

PARIS, France, le 13 juin 2018 – 17h45 (CEST) – Pharnext SA (FR001191287 - ALPHA), société biopharmaceutique pionnière d'une nouvelle approche de développement de combinaisons de médicaments innovants basée sur les *Big Data* génomiques et l'Intelligence Artificielle, annonce aujourd'hui avoir réalisé un financement par emprunt obligataire d'un montant pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros avec une maturité de 5 ans auprès de IPF Partners, acteur majeur dans le financement alternatif des entreprises innovantes du secteur de la santé.

Ce financement par emprunt obligataire est composé de trois tranches d'OBSA portant intérêt à un taux de EURIBOR + 11% l'an, la première tranche de 11,5 millions d'euros sera émise au plus tard le 30 juin 2018, la deuxième tranche de 3,5 millions d'euros sera émise au plus tard le 31 juillet 2018 et la dernière tranche de 5 millions d'euros pourrait être émise à la discrétion de Pharnext mais à l'issue des résultats de la Phase 3 du PXT3003, candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A).

Enfin, une ligne spécifique d'obligations convertibles en actions a été émise auprès du fonds d'investissement YA II PN, LTD géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP pour un montant de 500.000 euros avec une maturité de un an à compter de leur émission. Ce dernier instrument a pour objectif d'améliorer la liquidité du titre.

Daniel COHEN, Co-fondateur et Directeur Général de Pharnext déclare : « *La réalisation de cette opération d'emprunt obligataire avec IPF Partners vient clôturer la structuration de notre financement nécessaire à la conduite de notre ambitieuse stratégie de développement. Dans un contexte de marché financier particulièrement tendu pour le secteur des Sciences de la Vie, notre profil de société avancé et l'échéance proche et confirmée des résultats de Phase 3 de PXT3003 dans le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A ont convaincu des actionnaires de référence et de nouveaux partenaires financiers de nous soutenir. En deux mois, à travers différentes solutions de financement, nous sommes parvenus à augmenter nos ressources tout en respectant l'intérêt de l'ensemble de nos actionnaires, tant en termes de dilution que de conditions financières.* »

Un plan de financement obligataire innovant

L'emprunt obligataire auprès de IPF Partners d'une enveloppe maximum de 20 millions d'euros vient conclure la structuration réussie en 2018 du financement de la société constitué de plusieurs opérations successives pour un montant total pouvant aller jusqu'à 36,5 millions d'euros. Ce montant inclut le placement privé d'un total de 16 millions d'euros levé avec succès en avril 2018.

L'emprunt obligataire auprès de IPF Partners a été émis sur une durée de cinq ans. La particularité de cet emprunt est sa modalité de remboursement avec une première échéance du remboursement du capital

seulement dans 18 mois. Les montants des échéances seront progressifs et adaptés au cash flow d'exploitation en prenant en compte la perspective du développement d'un chiffre d'affaires du PXT3003 dans la CMT1A conditionné à l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché.

MODALITES DES OPERATIONS

IPF Partners. L'émission de l'emprunt obligataire sous forme d'OBSA a été décidée par le Conseil d'administration sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2017 (« l'Assemblée Générale »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des sociétés IPF Fund I SCA, SICAV FIS et IPF Fund II SCA. Cet emprunt porte sur un nombre total maximum de 20.000.000 obligations émises au prix unitaire de 1€, à chacune desquelles sera attaché un bon de souscription d'action ordinaire (« BSA »). Les BSA donnent droit à la souscription par leur titulaire d'actions ordinaires nouvelles de Pharnext d'une valeur nominale de 0,01€ pour un nombre maximum égal à 574.372 pour les deux premières tranches et de 53.968 pour la troisième tranche, avec un prix d'exercice égal à 95% de la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse ayant précédé la date d'émission de la tranche concernée. Le total des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA représente environ 4,81% du nombre d'actions émises avant l'émission de l'emprunt obligataire. Les BSA pourront être exercés sur une période expirant le 31 juillet 2026.

Yorkville. L'émission de l'emprunt obligataire sous forme d'OCA a été décidée par le Conseil d'administration sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société YA II PN, LTD, fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP. Cet emprunt porte sur un nombre total de 50 obligations d'une durée de douze mois, émises avec une valeur nominale unitaire de 10.000€, souscrites à 98% du pair et convertibles en actions Pharnext nouvellement émises. En l'absence de conversion des obligations à l'échéance des douze mois, elles feront l'objet d'un remboursement. Les OCA pourront être converties en actions Pharnext à la demande de leur porteur, à tout moment et à un prix de conversion égal à 92% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Pharnext précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Pharnext seront exclus.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), il est rappelé que les opérations susvisées n'ont pas donné lieu ni ne donneront lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives orphelines et communes actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext a deux produits en développement clinique. PXT3003 est en Phase 3 internationale dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Les résultats de cet essai sont attendus pour le second semestre 2018. PXT864 a obtenu des résultats de Phase 2 positifs dans la maladie d'Alzheimer. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments basé sur les Big data génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™. La société identifie et développe des combinaisons synergiques de médicaments appelées PLEODRUG™ offrant de nombreux avantages importants : efficacité, innocuité et propriété intellectuelle solide. La société a été

fondée par des scientifiques et entrepreneurs de renom, notamment le professeur Daniel Cohen, un pionnier de la génomique moderne, et est soutenue par une équipe scientifique de classe mondiale.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011191287).

Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.pharnext.com

À propos de IPF Partners

IPF Partners est un spécialiste du financement alternatif dédié au secteur de la santé avec plus de 200 millions d'euros sous gestion. Fondée en 2011 par une équipe multidisciplinaire chevronnée combinant plus de cinquante ans de financement et d'investissement et plus de trente ans d'expérience dans le secteur de la santé, IPF a développé un modèle unique de financement long terme sur mesure grâce à son expertise du secteur.

Pour plus d'informations, visitez www.ipfpartners.com.

Avertissement

Ce communiqué est émis afin de permettre à Pharnext de satisfaire à son obligation de l'information permanente, il ne constitue pas une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation en vue d'une opération par offre au public.

CONTACTS:

Pharnext

François Chamoun

Directeur Juridique

contact@pharnext.com

+33 (0)1 41 09 22 30

Communication Financière (France)

Actifin

Stéphane Ruiz

sruiz@actifin.fr

+33 (0)1 56 88 11 15

Relations Investisseurs (U.S.)

Stern Investor Relations, Inc.

Matthew Shinseki

matthew@sternir.com

+1 212 362 1200

Relations Investisseurs (Europe)

MC Services AG

Anne Hennecke

anne.hennecke@mc-services.eu

+49 211 529252 22

Relations Presse (Europe)

Ulysse Communication

Bruno Arabian

barabian@ulyse-communication.com

+33 (0)1 81 70 96 30

Relations Presse (U.S.)

RooneyPartners

Kate L. Barrette

kbarrette@rooneyco.com

+1 212 223 0561